

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2024 - 85

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juillet à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 26 juin 2024.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Patrick BOIS, Yann CHABOISSIER, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Maryvonne ROBIN, Thierry THEOLIER.

Procurations : Patrick BOIS à Jacques ARNOUX
Yann CHABOISSIER à Jean-Claude RAFFIN
Gilles MARGUERON à Stéphane BECT
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 24

Madame Erica SANDFORD a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Budget annexe « Energie » 2024
- Décision modificative n°01

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, expose à l'assemblée la nécessité de délibérer sur un projet de décision modificative n° 1 au Budget annexe « Energie » 2024 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise afin de permettre de prendre en compte les dépenses prévisionnelles relatives à l'attribution des marches de travaux dans le cadre du projet de création du réseau de chaleur de Val-Cenis Lanslebourg ainsi que les recettes potentielles non prévues lors de l'approbation du budget primitif 2024.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative n° 1 du Budget annexe « Energie » 2024 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise dans les conditions suivantes :

DM N°1 BUDGET ENERGIE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1318 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 743.28 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 743.28 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	1 020 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2318 : Autres immobilisations corporelles	959 256.72 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	959 256.72 €	1 020 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	959 256.72 €	1 020 000.00 €	0.00 €	60 743.28 €
Total Général		60 743.28 €		60 743.28 €

- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 08 juillet 2024.

Le Président
Christian SIMON